



INSTITUT DU FER
— PARIS TROCADERO —

INFORMATIONS ET CONSENTEMENT ECLAIRE

TRAITEMENT PAR PERFUSION INTRAVEINEUSE DE FER (Ferinject®)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de notre établissement, ce document a pour but de vous informer sur le traitement qui vous est proposé, conformément aux principes du consentement éclairé.

Les indications de la perfusion de fer

L'administration de fer par voie intraveineuse est indiquée pour corriger une carence martiale dans les situations suivantes :

- la prise orale de fer est mal tolérée ;
- la prise orale de fer est inefficace, notamment en cas de malabsorption digestive, de maladie inflammatoire, ou de maladie chronique telle qu'une insuffisance rénale ou cardiaque ;
- la carence en fer s'accompagne d'une anémie mal tolérée ;
- la carence en fer est mise en évidence dans un contexte périopératoire.

La recherche de la cause de la carence en fer

La perfusion intraveineuse de fer est un traitement symptomatique : elle permet de corriger le déficit en fer, mais ne traite pas la cause de la carence.

Il est donc indispensable qu'un bilan étiologique soit réalisé en parallèle, en lien avec votre médecin traitant, afin d'identifier et de traiter la cause de cette carence. En cas de carence martiale, une perte de sang d'origine digestive ou gynécologique constitue l'une des principales causes.

Un bilan étiologique pourra notamment comporter :

- une consultation de gastro-entérologie, avec réalisation d'une coloscopie et/ou d'une fibroscopie gastrique, selon les indications, afin de rechercher une éventuelle source de saignement d'origine digestive ;
- chez les patientes, une consultation de gynécologie afin de rechercher une éventuelle source de saignement d'origine gynécologique.

• Les risques liés au traitement

Comme tout acte médical, la perfusion intraveineuse de fer comporte des risques.

Les effets indésirables les plus fréquents :

- nausées, céphalées ;
- réaction au site d'injection ;
- coloration brunâtre de la peau en cas d'extravasation.

Le risque le plus grave, bien que rare : une réaction allergique pouvant aller jusqu'à une réaction anaphylactique.

Vous serez donc surveillé(e) tout au long de la perfusion par notre personnel soignant. À l'issue de la perfusion, une surveillance d'au moins 30 minutes est recommandée.

Les contre-indications et précautions

Ce traitement est contre indiqué en cas d'hypersensibilité connue au fer injectable ou à l'un de ses composants.

Certaines situations nécessitent des précautions particulières :

- en cas de grossesse, le fer intraveineux ne doit être utilisé qu'en cas de nécessité absolue ;
- en cas d'infection aiguë ou chronique, l'indication du traitement sera évaluée au cas par cas.

Si vous êtes enceinte, si une grossesse est possible, ou si vous allaitez, merci de le signaler avant la perfusion.

Consentement éclairé du patient

Je soussigné(e) _____, confirme avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir pu poser toutes mes questions, notamment lors de la consultation préalable avec le médecin anesthésiste, et avoir consenti librement à la réalisation de la perfusion intraveineuse de fer.

En cas d'indication pour intolérance au fer oral, j'atteste avoir présenté des effets indésirables suffisamment importants pour empêcher une prise régulière et adaptée de fer par voie orale.

Je m'engage également à prendre rendez-vous avec mon médecin traitant pour la réalisation du bilan étiologique de ma carence martiale.

Signature du patient : _____ Date : _____